

rôle est de haute importance. Je doute qu'aucun autre groupe occupe une situation d'importance aussi grande que le groupe progressiste de cette Chambre. Le plus fort groupe que vous voyez près de vous à votre gauche, monsieur l'Orateur, comprend 116 députés; le deuxième groupe par ordre numérique, assis à votre droite, comprend environ 111 députés, et notre groupe progressiste, 24. Nous avons aussi un quatrième groupe. Il existait dans le dernier Parlement et il existe dans celui-ci. On l'appelle le groupe travailliste et il se compose de deux membres. Nous avons aussi, je pense, un autre groupe, qui est tout entier compris dans un seul député qui se déclare indépendant. Il se peut même que nous ayons un second groupe indépendant, et s'il en est ainsi, cela fait en tout, disons, six groupes dans cette Chambre.

Depuis que je suis ici, la coutume et la pratique suivies, c'est que la majorité gouverne. La majorité de la Chambre règle une question. D'habitude, c'était une majorité qui gouvernait dans cette enceinte, mais à présent le deuxième groupe par ordre numérique présente un programme législatif et exerce les fonctions du Gouvernement. Je ne suis pas tout à fait sûr que nous établissions ou non des précédents à cet égard. Je me rappelle qu'avant les élections, le premier ministre a déclaré qu'avec 117 députés il était trop à la merci du groupe progressiste, fort d'une soixantaine de députés, pour pouvoir gouverner convenablement; et cependant voici l'étrange situation de quelque 111 députés qui nous viennent désireux et avides d'exercer les fonctions gouvernementales, fût-ce sous la coupe de quelque vingt-quatre progressistes. Si un vote a lieu dans cette Chambre, comme cela se fera sous peu, en présumant que tous les libéraux du groupe libéral, une centaine, déposent leurs suffrages, que les deux députés travaillistes appuient le Gouvernement et que chacun des deux groupes indépendants les imite, en ce cas, il faudra, pour avoir l'égalité de voix, qu'au moins dix-huit progressistes votent avec le Gouvernement. Telle est la situation actuelle. En d'autres termes, la défection de sept progressistes et leur adhésion à la politique du groupe à votre gauche, monsieur l'Orateur, renverseront le Gouvernement. Voyez quelle est notre importance, quand sept députés progressistes tiennent entre leurs mains le sort du Gouvernement! Pour nous membres de ce petit groupe, cela nous fait sérieusement réfléchir à la responsabilité qui nous incombe.

Vendredi dernier, le ministre de la Justice (M. Lapointe), appuyé par le ministre de la

Défense nationale (M. Macdonald) a présenté la motion suivante:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement, soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait jusqu'à la fin du débat priorité sur toutes les autres mesures, sauf les avis de motion du Gouvernement et le dépôt des bills.

A cette motion, le chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen) a proposé un amendement que je n'ai pas besoin de lire, vu qu'il est déjà inscrit aux Débats. Toutefois, à considérer sa substance, nous remarquons que, dans le deuxième alinéa, il est dit qu'un grand nombre de candidats libéraux ont été défaits aux dernières élections. D'accord. Dans l'alinéa suivant, il est dit que neuf ministres de la couronne, y compris le premier ministre, ont été battus. Cette affirmation est également exacte, je pense. Dans l'alinéa suivant, il est dit que le parti conservateur a reçu le plus fort vote d'ensemble, et dans son discours touchant l'amendement, le chef de l'opposition, je crois, a mentionné le chiffre d'environ 200,000 voix comme celui de la majorité donnée à ce parti. Cette assertion est exacte aussi, j'ai lieu de le croire. Le dernier alinéa expose les objections d'ordre constitutionnel contre la prise de possession des banquettes ministérielles par le parti libéral. Je ne suis pas prêt à entrer dans ce champ de discussion quand je vois des hommes comme le ministre de la Justice, exprimer une opinion très catégoriquement et le chef de l'opposition exprimer l'opinion opposée. Dans les circonstances, m'est avis qu'il ne sied guère à quelqu'un de notre petit groupe de s'aventurer dans ce champ de spéculations et de préconiser une solution. J'aime mieux considérer l'amendement d'un autre point de vue. Au fond, l'adoption de l'amendement revient à une expression de défiance dans le gouvernement libéral; c'est là ce qu'il faut retenir. Il faut choisir entre un autre appel au peuple et donner le pouvoir aux conservateurs. Que l'on tourne les choses comme l'on voudra dans la discussion, l'on ne peut sortir de là. Si la Chambre adopte l'amendement tel qu'il est, elle déclare qu'elle n'a pas confiance dans le gouvernement libéral, et nous voilà en présence de deux alternatives, soit des élections générales soit l'avènement du parti conservateur.

Quelle sera, d'autre part, la situation si l'amendement n'est pas adopté? Quelle serait la signification de ce vote? Simplement, que nous avons confiance dans un gouvernement battu; confiance dans un groupe qui n'a pas obtenu la majorité dans le pays. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Il suffit, pour reconnaître que le gouvernement libéral a été défait aux